

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 15 mai 2014, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 16 du mercredi 30 avril 2014 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 23 janvier 2014 et du 20 mars 2014.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Gestion des déchets » (PLR).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Le TUB à Porrentruy : sécurité lors du transport scolaire ? » (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Facilitation de la gestion des éco-points » (PDC-JDC).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Police municipale - Quels avantages ? » (PDC-JDC).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Investissements et coûts d'exploitation de l'Inter » (PLR).
10. Traitement de la motion interne intitulée « Envoi des documents par courrier électronique » (PLR).
11. Accepter quatre crédits pour la réalisation de la viabilisation de la dernière étape de la zone d'activité « En Roche de Mars » :
  - a) Un crédit de CHF 330'000.- pour l'aménagement de la chaussée et d'une place de rebroussement, à couvrir par voie d'emprunt.
  - b) Un crédit de CHF 92'000.- pour l'installation de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt.
  - c) Un crédit de CHF 121'000.- pour l'extension du réseau d'eau potable, à couvrir par reprise de fonds de réserves.
  - d) Un crédit de CHF 151'000.- pour l'extension du réseau de canalisations (PGEE), à couvrir par reprise de fonds de réserves.
12. Voter un crédit-cadre de CHF 2,5 millions de francs, à couvrir par reprise de réserve et avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable.
13. Approuver la modification partielle du règlement général de police du 1<sup>er</sup> juin 1980.
14. Divers.

---

M. Jean-Luc Plumey, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par Mme Muriel Daucourt.  
M. Nicolas Theurillat - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.  
Mme Maria Werdenberg - remplacée par M. Olivier Frund.

Sont excusés pour le PLR :

M. Didier Nicoulin - remplacé par M. Gérard Reusser.  
M. Pierre Parietti - remplacé par M. Nicolas Sticchi.  
M. Pierre-Alain Cattin - pas remplacé.

Est excusée pour le PS :

Mme Rosalie Beuret - remplacée par M. Jean-Claude Barras.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Victor Giordano - remplacé par M. Manuel Benitez.  
M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Corinne Zwahlen.  
MM. Jean-Claude Barras, Manuel Benitez, Denis Bessire, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Julien Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Sticchi, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

Est excusé pour le Conseil municipal : M. le maire Pierre-Arnauld Fueg.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Lisa Raval et M. Alain Bohlinger.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président rappelle que, dernièrement, la population a été bouleversée par un accident tragique de la circulation qui a coûté la vie à deux jeunes de Porrentruy. Il adresse, au nom du Conseil de ville et en son nom, un message de réconfort à toutes les familles touchées par cette tragédie.

## **2. Informations du Conseil municipal.**

M. Julien Loichat relève, pour sa première séance en tant que chancelier, la présence de M. François Valley. Il lui souhaite un bon accueil au sein du Conseil de ville. Par rapport à la nomination du Chancelier, il ajoute qu'un recours a été déposé au Tribunal cantonal. Pour cette raison, le Conseil municipal a nommé M. Valley chancelier ad intérim, ce qui lui permet d'agir et de représenter la Municipalité durant le traitement du recours. Concernant les gens du voyage, et plus particulièrement la communauté Yéniche, après une première phase où le Gouvernement jurassien tentait d'imposer la localisation des gens du voyage à proximité de Porrentruy, M. Loichat informe que des discussions ont eu lieu entre les maires de Courtedoux, Fontenais et Porrentruy et les représentants du Gouvernement. A la suite de ces discussions, le Gouvernement a renoncé à une imposition de la localisation des gens du voyage à long terme sur le site prévu. Il ajoute que Porrentruy, Courtedoux et Fontenais sont d'accord d'accueillir provisoirement les gens du voyage et plus particulièrement la communauté Yéniche dans l'attente d'une solution respectant les règles de dignité mais aussi les règles d'aménagement du territoire. Depuis trois semaines, ces personnes sont présentes sur le site et il n'y a absolument aucun problème.

Il invite également les membres du Conseil de ville à la journée officielle d'Aesch qui se déroulera le 29 juin 2014.

Concernant l'avancement du dossier de la patinoire, M. Eric Pineau informe que celui-ci reste en mains du SIDP. Le comité de suivi est présidé par M. Gérard Meyer et, lors de sa séance du 28 avril dernier, l'assemblée des Maires a accepté, à une grande majorité voire à la quasi unanimité, l'avant-projet des utilisateurs. Pour la poursuite du dossier, le comité de suivi s'attardera à définir les procédures de validation du projet pour les différentes communes, à savoir quelles sont les procédures de votation par les assemblées ou le Corps électoral. Bien évidemment, un comité se met aussi en place pour des recherches de dons pour le financement de cette patinoire.

Mme Anne Roy rappelle que le PAL a été validé par le Canton en date du 29 avril 2014. Il a traité les diverses oppositions qui subsistaient et a validé l'ensemble des documents qui constituent le PAL. Elle ajoute que le Canton a validé les ouvertures des zones d'habitation dans le secteur de l'Oiselier et de la Grande Perche que le Corps électoral avait largement accepté en décembre 2013. Malheureusement, le secteur d'activité de 7 hectares prévu à l'Oiselier n'a pas été admis. Toutefois, le Canton donne à Porrentruy la possibilité d'ouvrir cette zone dans les meilleurs délais, qui pourraient être de trois mois, lorsqu'un projet conséquent et qui puisse être reconnu en tant que tel sera présenté. Elle confirme que le Conseil municipal, in corpore, a une volonté de maintenir le développement économique de Porrentruy, que tous les contacts qui peuvent être pris dans ce cadre-là seront intensifiés pour pouvoir aboutir, au plus vite, à la libération de cette zone telle qu'elle avait été prévue.

Pour terminer, elle informe qu'un cours, intitulé « être et rester mobile avec les transports publics » destiné aux personnes âgées, se déroulera le 4 juin 2014 à Porrentruy, l'après-midi ; sa participation est gratuite et il est organisé en collaboration avec Pro Senectute qui est le partenaire de la Municipalité dans cette action.

Concernant les lotissements de l'Oiselier et de la Perche, M. Gabriel Voirol indique que le tapis final sera posé ces prochaines semaines, soit du 26 mai au 14 juin, pour autant que les conditions météorologiques le permettent. Il ajoute que les riveraines et les riverains ont été informés sur les modalités pratiques et les contraintes que ces travaux engendreront, au niveau du ramassage des sacs taxés et au niveau des places de parc. Concernant les plantations, sujet relativement complexe pour lequel le bureau d'ingénieurs mandaté pour l'occasion va rendre son rapport, un courrier individualisé sera envoyé aux riverains pour trouver des solutions convenables avec les personnes qui devraient accueillir un arbre sur leur parcelle. Ces travaux devraient se faire au mois de septembre ou octobre quand le temps le permettra.

### **3. Procès-verbaux des séances du 23 janvier 2014 et du 20 mars 2014.**

M. Jean Farine relève que le groupe PDC-JDC aura beaucoup de peine à approuver le procès-verbal du 23 janvier 2014 étant donné que son intervention relative à l'entrée en matière du budget 2014 n'a pas été retranscrite. Par conséquent, il demande au Bureau du Conseil de ville et au secrétaire de faire l'ajout qui s'impose et de soumettre ce procès-verbal pour approbation lors de la prochaine séance du Conseil de ville.

M. le Président répond que ce procès-verbal sera complété et soumis lors de la prochaine séance du législatif.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le procès-verbal du 20 mars 2014 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **4. Questions orales.**

Si les aménagements qui sont actuellement en cours sur le parcours du Creugenat, à la sortie de Porrentruy, se réalisent après avoir été avalisés par les différentes autorités compétentes et s'il n'est donc pas question de revenir en arrière sur la stérilisation partielle de cette rivière, M. Robert Frund se posent certaines questions.

En effet, il semblerait que ces travaux vont permettre une accélération du cours d'eau, protégeant ainsi les environs de crues dévastatrices. Sans croire à un danger imminent, il relève que le Creugenat n'a pas, de mémoire d'homme, été la cause d'une catastrophe naturelle au sens strict. Il demande donc quelles compensations ont été prévues et réalisées suite à la disparition des buissons et des arbustes qui se trouvaient sur le lieu des travaux ? Quand l'aménagement de caches pour les batraciens et de haies pour les oiseaux se réalisera-t-il ? Quels sont les travaux envisagés sur le cours du Creugenat pour l'avenir ? Et comment la Municipalité voit-elle l'évolution de cette rivière ?

M. Gabriel Voirol relève que ce dossier est de la compétence du Canton qui est le maître d'ouvrage. Il ajoute que ces questions devraient être prioritairement posées au Parlement. Il confirme que ces aménagements ont été réalisés dans un but de protection de la route car il y avait une érosion des deux côtés de la berge. Il indique aussi que des mesures hydrauliques ont été faites pour s'assurer que les mesures prises n'aggravent pas la situation. En se référant au rapport du bureau sur les cartes des dangers pour Porrentruy, il rappelle que, dans cette zone-là, une inondation, faisant 600 mètres de large et 3 mètres de haut, avait eu lieu.

Quant aux intentions de remettre cet endroit en ordre au niveau des biotopes et autres, il croit savoir que le Canton n'a pas l'intention de nuire mais, au contraire, de rétablir la situation.

M. Robert Frund se déclare satisfait.

M. Alain Chariatte relève que, chaque jour ouvrable, un nombre important de véhicules stationnent au début de la rue de Lorette, des deux côtés de la chaussée laissant très peu de place aux piétons, aux habitants du quartier qui doivent se garer, aux poids lourds qui se rendent chez un grossiste du bâtiment tout proche, etc. Avec un peu d'imagination, il devine que le passage sous-voies permet à ces automobilistes d'éviter de payer le parking CFF « parc and rail » sans pour autant allonger leur parcours à pied. Loin de lui l'idée de verbaliser systématiquement ces derniers, cependant, serait-il possible à la Police locale de distribuer des flyers sur les pare-brise ou de poser des panneaux afin de dissuader les automobilistes de se parquer sauvagement ?

M. Julien Loichat relève que cette parcelle appartient aux CFF et la Police municipale ne peut pas intervenir puisqu'il s'agit d'un terrain privé. Il ajoute que la semaine dernière une société mandatée par les CFF est allée infliger des amendes et distribuer une information sur tous les pare-brise. Il indique aussi que le panneau de mise à ban installé sur cette parcelle donne l'impression qu'il concerne uniquement le terrain qui se trouve à l'intérieur du grillage mais cette mise à ban concerne l'ensemble de la parcelle, y compris le pseudo-trottoir situé à l'extérieur du grillage. Comme la situation n'est pas très claire, il signale que les amendes mises aux automobilistes qui se trouvaient sur le pseudo-trottoir ne sont pas très légalles, certaines personnes se sont opposées à ces amendes et ont eu gain de cause. Mis à part rappeler aux CFF d'intervenir comme ils l'ont fait, la police ne peut rien faire.

M. Alain Chariatte se déclare partiellement satisfait.

M. Yann Voillat relève que, récemment, un couple de bruntrutains expatriés dans un autre canton sont venus célébrer leur mariage dans la ville de leur jeunesse et leur ville de cœur et que leur attention a été attirée sur le fait que la salle pour leur mariage ne donnait pas une image très positive de Porrentruy. En effet, la nappe de la petite salle au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville était tachée. Il ajoute que cette nappe est même vilaine et qu'il en est de même pour la tête de sanglier qui orne le mur en face des futurs époux. Il mentionne aussi que l'Office de l'état civil prévoit d'ailleurs de faire l'acquisition d'ensembles floraux permanents pour agrémenter les lieux de cérémonies. Reste que c'est bel et bien l'image de Porrentruy que la Commune renvoie aux mariés et à leurs invités. Indiquant qu'il ne s'agit pas d'investir ici des sommes mirobolantes, il demande si la Commune peut s'engager à faire des améliorations dans la mise en scène des deux salles dans lesquelles sont célébrés des mariages ?

M. Julien Loichat fait le même constat que M. Voillat, même si cette tête de sanglier est l'emblème de la ville. Il propose donc d'étudier cette question pour tenter d'améliorer les choses en déplaçant peut-être cette tête de sanglier et changer de nappe. Il prend également note aussi que l'Office de l'état civil va agrémenter ce lieu de cérémonies d'arrangements floraux. Il rappelle que cette salle est mise gratuitement à disposition pour les personnes souhaitant se marier à Porrentruy.

M. Yann Voillat se déclare satisfait.

Mme Anne-Marie Volpato demande où sont passées les balançoires du parc du Pré de l'Etang. Elle pense que ces installations doivent se réparer au début de la saison mais elle constate, à mi-mai, qu'il n'y a toujours pas de balançoires ni toboggan à la place de jeu de ce parc. Elle relève que Conseil municipal répète souvent que l'unité entre le Centre Esplanade et la vieille ville lui tient à cœur ; elle pense donc important de faire vivre cette place, qui est à présent désertée par les enfants et leurs parents, très souvent occupée par les familles habitant le centre ville qui n'ont pas d'autre choix que d'aller au parc des Tilleuls où les balançoires font le bonheur des enfants. Elle demande donc au Conseil municipal d'expliquer pourquoi il y a tant de retard dans la mise en place de ces installations et quand lesdites installations seront-elles faites ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ces balançoires, construites en bois indigène, seront rapidement mises en place pour la fin du mois. Il se réjouit de voir les enfants se balancer au parc du Pré de l'Etang.

Mme Anne-Marie Volpato se déclare satisfaite si elles sont installées fin mai.

Avec les beaux jours qui arrivent, Mme Aline Nicoulin relève que, selon le calendrier, le compost est ramassé, en théorie, chaque mardi. La semaine passée, elle a remarqué que ce ramassage a été fait le mercredi et non le mardi. Lors d'une précédente question orale, le Conseil municipal lui avait répondu que le retard du ramassage était dû au gel. La semaine passée, il n'y avait pas de gel et elle aimerait connaître la raison de ce retard ?

M. Philippe Eggertswyler répond que l'entreprise qui ramasse les déchets verts est surprise par le volume et la quantité que les camions doivent ramasser ; c'est l'explication qu'il a obtenu de la part du mandataire. Il interviendra auprès du mandataire afin que celui-ci respecte le calendrier qui a été distribué à la population. Il

rappelle également que tout ce qui touche aux déchets est actuellement en réflexion au niveau du Conseil municipal.

Mme Aline Nicoulin se déclare satisfaite mais se laisse le droit de peut-être intervenir à nouveau.

M. Victor Egger constate que la mode dans les aménagements extérieurs est au « minéral », le trio béton-granit-asphalte à la cote. Il relève en exemple la place de l'Esplanade. Son groupe demande au Conseil municipal s'il est possible de végétaliser quelque peu cet espace, relevant qu'il n'est pas possible de planter une haute futaie mais qu'il existe une très large palette de mobilier paysager moderne et design pour verdier et amener un peu de vie en ce lieu.

Mme Anne Roy relève que la végétation sur le centre de l'Esplanade avait été prise en compte dans le plan spécial que la population a voté. Les arbres avaient été validés le long de la route de Fontenais et du chemin des Planchettes ; l'essentiel du capital vert pouvant accompagner cette place se situant le long du Bacavoine, notamment le long de la petite route qui relie la Coop à l'ancienne Migros. Aujourd'hui, cette place minéralisée constitue le passage où il y a beaucoup de circulation. Elle ajoute que les équipements techniques ne permettent pas d'enraciner des éléments de végétation, cela pourrait se faire uniquement avec des éléments posés sur le sol. Tout pendant que l'ensemble du secteur du Bacavoine n'a pas été complètement finalisé au travers des emmarchements, elle indique qu'il faut garder un esprit d'ensemble et voir ce qu'on pourra faire à ce moment-là.

M. Victor Egger se déclare satisfait en indiquant que des éléments non permanents seraient intéressants à cet endroit.

M. Thierry Simon constate que certaines Communes du Canton ont installé, à des endroits stratégiques, des défibrillateurs accessibles à tous. Il est évident que lors d'un arrêt cardiaque, une intervention doit être faite le plus rapidement possible afin de donner un maximum de chance de survie à la personne atteinte. Il demande donc à l'exécutif s'il a étudié la possibilité et l'utilité d'installer un défibrillateur en ville ou d'en équiper la Police municipale ?

M. Julien Loichat relève que, lors de la précédente législature, la Commission des affaires sociales avait étudié cette question et avait un avis plutôt négatif. En effet, si doter une Municipalité d'un défibrillateur est un beau geste en termes d'image, encore faut-il le poser au bon endroit pour pouvoir aider les personnes qui souffrent d'un problème cardiaque. Dès lors, la question qui se pose est la suivante : faut-il en mettre partout pour pouvoir être sûr d'avoir un défibrillateur à disposition en cas de pépin ou alors faut-il en acheter quelques-uns qui ne seront peut-être pas forcément aux bons endroits, aux bons moments. Concernant la police, il indique que ses membres ont suivi des cours de respiration et de défibrillation avec les ambulanciers l'année passée ; les sapeurs-pompiers participaient également à ce cours. Il termine en signalant que la police possède un défibrillateur dans son véhicule.

M. Thierry Simon se déclare satisfait.

*La question de M. Dominique Hubleur a déjà été posée.*

M. Yann Voillat relève qu'un groupe de travail au niveau cantonal planchait sur la cartographie des lieux potentiels d'implantation de salles de gymnastique ; celles-ci manquant cruellement dans le Canton et à Porrentruy. Il demande donc si la Commune de Porrentruy est associée à ce groupe de travail, si le Conseil municipal a participé au choix de lieux et si des sites ont déjà été retenus ?

M. Pierre-Olivier Cattin indique que le Gouvernement a effectivement nommé un groupe de travail en charge d'évaluer les besoins en salles de sport adaptées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour tous les degrés scolaires, en particulier pour les sites de Delémont et Porrentruy. Il ajoute que le Conseil municipal est représenté dans ce groupe de travail, qui est présidé par le chef de l'Office des sports. Pour l'instant, ce groupe de travail évalue la situation actuelle en fonction des communes, en fonction des niveaux scolaires, en fonction des âges et qu'aucune stratégie n'a encore été retenue. Il ajoute qu'il n'est pas sorcier de deviner que l'aboutissement de cette réflexion engendrera deux, voire trois salles de sports supplémentaires pour la ville de Porrentruy et qu'il s'agira d'en discuter avec les partenaires communaux, régionaux et cantonaux pour voir la faisabilité de ces édifices qui viendront s'ajouter aux autres nécessités et investissements de la ville de Porrentruy. Il ne manquera pas d'informer le Conseil de ville sur l'évolution de ces réflexions et, si la Commune participe au financement de l'un ou de l'autre de ces édifices, le Conseil de ville sera consulté pour se prononcer sur le crédit y relatif.

M. Yann Voillat se déclare satisfait.

## **5. Réponse à la question écrite intitulée « Gestion des déchets » (PLR).**

*Pour le groupe PLR, M. Manuel Godinat se déclare satisfait.*

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Le TUB à Porrentruy : sécurité lors du transport scolaire ? » (PLR).**

*Pour le groupe PLR, M. Hugues Leuenberger se déclare partiellement satisfait.*

**7. Réponse à la question écrite intitulée « Facilitation de la gestion des éco-points » (PDC-JDC).**

*Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare satisfait mais souhaite toutefois que le Conseil municipal s'engage ardemment afin que le réseau des déchetteries jurassien voit rapidement le jour.*

**8. Réponse à la question écrite intitulée « Police municipale - Quels avantages ? » (PDC-JDC).**

*Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean Farine se déclare satisfait.*

**9. Réponse à la question écrite intitulée « Investissements et coûts d'exploitation de l'Inter » (PLR).**

*Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin se déclare partiellement satisfaite. Pour cette raison, elle a déposé ce jour un postulat.*

**10. Traitement de la motion interne intitulée « Envoi des documents par courrier électronique » (PLR).**

M. Thierry Simon demande simplement que les personnes intéressées puissent recevoir les documents du Conseil de ville par courrier électronique. Il ajoute que cette motion interne ne va rien coûter à la Commune et que ce n'est pas une contrainte supplémentaire que d'envoyer ces documents par email aux personnes qui se sont inscrites sur une feuille et qui souhaitent aussi les recevoir par papier. Il invite les autres groupes à soutenir cette motion interne.

M. le Président indique que le Bureau du Conseil de ville propose la transformation de la motion en postulat qui correspondrait mieux à la réalité du moment en imposant d'intégrer cette proposition au remaniement actuel du système informatique communal, notamment en donnant accès aux Conseillers de ville à une page intranet/extranet leur permettant de télécharger les fichiers. Une étude devra être réalisée par le Conseil municipal dans ce sens. Dans le cadre du Bureau, il a été relevé qu'un cas d'envoi de dossiers de grande importance, la boîte email des destinataires pourrait ne pas accepter le dossier envoyé par l'administration communale selon la capacité octroyée par le fournisseur de service. Vu cette explication, le Président demande donc au motionnaire s'il accepte la transformation de la motion en postulat.

M. Thierry Simon refuse la transformation de la motion en postulat.

M. Yann Voillat ne comprend pas vraiment le besoin du postulat. Dans ce cas, le postulat n'apporterait rien vu que la motion propose, pour ceux qui le désirent, de recevoir les documents par courrier électronique. Il comprend le problème des gros fichiers mais relève que la plupart des boîtes mail acceptent jusqu'à 5 mégas et, avec des fichiers compressés, la taille des dossiers serait encore diminuée. Il ajoute que pour le budget ou d'autres documents conséquents, un envoi papier pourrait se faire, en signalant toutefois que des solutions telles que Dropbox existent. Pour lui, il n'y a aucune contrainte technique demandant la transformation de cette motion en postulat.

M. Frédéric Sollberger mentionne qu'il s'agit, effectivement, d'une solution transitoire et que des solutions comme Dropbox permettent de transférer des fichiers. Il ajoute que le dossier de ce soir représente environ 1,5 méga, ce qui est complètement acceptable sur une boîte mail. La solution Dropbox offre un avantage certain puisque tous les membres du Conseil de ville pourraient, de cette manière, obtenir les documents que seuls les chefs de groupe reçoivent. Tout ça, c'est aujourd'hui, après on peut partir sur un intranet ou un extranet ; pour l'instant, il pense que cette solution est élégante. Le groupe PDC-JDC refusera la transformation en postulat et acceptera la motion. Par rapport à la gestion de ces documents informatiques, il suggère également que le numéro de l'intervention figure dans les titres des points de l'ordre du jour.

M. Josquin Chapatte soutiendra la motion. Il relève qu'il s'agit d'une solution transitoire tout à fait intéressante. Il demande que les personnes qui le souhaitent puissent recevoir les documents par courriel et par papier. En effet, il ajoute que les documents papier sont bien utiles pour pouvoir travailler sur les dossiers aux séances de groupe ou en séance plénière ; par contre, pour préparer une intervention sur un ordinateur, les documents numérisés sont aussi utiles.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier indique que son groupe a entendu les arguments du Bureau mais pense que cette problématique doit être intégrée dans le cadre du renouvellement de l'informatique communale ; l'objectif d'un intranet ou d'un extranet doit être poursuivi. Dans l'intervalle, elle relève que la motion n'est pas très contraignante et elle permettrait de se conformer aux réalités actuelles du monde électronique. Le groupe PS-Les Verts soutiendra donc la motion interne.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion interne intitulée « Envoi des documents par courrier électronique » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

**11. Accepter quatre crédits pour la réalisation de la viabilisation de la dernière étape de la zone d'activité « En Roche de Mars » :**

- a) **Un crédit de CHF 330'000.- pour l'aménagement de la chaussée et d'une place de rebroussement, à couvrir par voie d'emprunt.**
- b) **Un crédit de CHF 92'000.- pour l'installation de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt.**
- c) **Un crédit de CHF 121'000.- pour l'extension du réseau d'eau potable, à couvrir par reprise de fonds de réserves.**
- d) **Un crédit de CHF 151'000.- pour l'extension du réseau de canalisations (PGEE), à couvrir par reprise de fonds de réserves.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol relève qu'il s'agit d'une zone industrielle importante pour Porrentruy puisque ça fait une vingtaine d'années que le Corps électoral avait accepté le principe d'avoir une zone industrielle à cet endroit-là et, à l'époque, il avait été décidé de réaliser ces aménagements progressivement en fonction des besoins.

Il rappelle les acquisitions de terrains faites par la Municipalité dans ce secteur. La République et Canton du Jura possède également un terrain dans cette zone. Il y a aussi une maison familiale qui sera soumise aux mêmes règles que les zones industrielles puisque toute cette zone fait partie d'un plan spécial adopté par le Canton et par la Commune. Concernant les aménagements et les investissements nécessaires, il mentionne qu'il s'agit d'amener une route mais que la situation est un peu spéciale car cette route se situera 80 centimètres au-dessus du terrain actuel, vu qu'un remblaiement a été effectué lors des travaux de réaménagement contre les crues. Il ajoute que cette hauteur est liée à des travaux de protection contre les crues afin de permettre et de faciliter l'implantation des futures entreprises ; elle est également liée aux pentes nécessaires pour les canalisations d'eau potable et d'eaux usées. Il ajoute que cette zone se situe à proximité de la zone qui sera occupée par Thermoréseau, qui pourrait effectuer une première livraison de chaleur en janvier 2015. Il relève également que toute une série de synergies a été trouvée pour essayer de terminer ces aménagements au mois d'octobre 2014. Au niveau des aménagements, il indique que le PGEE a été respecté. Concernant l'éclairage, 9 candélabres à LED vont être installés et équipés de 5 niveaux d'éclairage différents qui peuvent être paramétrés en fonction des besoins. Les 5 lampes à mercure existantes vont également être remplacées. Au niveau des participations financières, un plan de contribution sera élaboré en analysant l'aspect juridique car il existe certaines particularités dans ce secteur, comme des zones particulièrement en pente où la constructivité est rendue plus difficile, le terrain de la famille Courtet qui est implanté aujourd'hui dans une zone industrielle ou la petite parcelle qui appartient à la République et Canton du Jura. Les montants indiqués dans le rapport sont basés sur des offres et sont beaucoup plus précis que ceux que le Conseil de ville a l'habitude de voir. Par conséquent, il recommande au Conseil de ville d'accepter ces investissements.

M. Olivier Frund indique que ce dossier s'inscrit en faveur du développement de Porrentruy et que la zone industrielle "En Roche de Mars" possède un fort potentiel de développement de par son emplacement géographique et qu'elle est parfaitement située pour attirer à Porrentruy des industries à haute valeur ajoutée. Il constate, avec satisfaction, que l'exécutif a étudié ces travaux en parallèle des futures infrastructures souterraines de tuyauteries de Thermoréseau, ce qui fera légèrement diminuer la charge financière sur les crédits d'emprunt. Il constate également que les montants établis dans le tableau détaillé des différents crédits s'inscrivent sur la base de devis, ce qui permet d'obtenir une garantie accrue de n'avoir aucun dépassement avec, en prime, une souplesse d'intervention très favorable. Il relève la parfaite prise en compte du développement durable avec un système d'éclairage de dernière génération de type LED, ce qui permettra des économies substantielles sur la consommation électrique d'éclairage. La seule ombre technique au tableau, c'est la hauteur de la chaussée qui est surélevée d'environ 80 centimètres par rapport aux parcelles de la zone d'activité. En effet, il y aura lieu pour les futurs acquéreurs de prendre en compte cette différence de niveau dans leur projet de construction, ceci en raison d'une obligation légale pour garantir le passage, très hypothétique, d'une crue tri-centennale appelée Q300.

Concernant le montage financier, il constate la parfaite transparence du Conseil municipal et la pleine justification du besoin de créer des fonds de réserve qui permettent un prélèvement avec souplesse pour des investissements stratégiques. En conclusion, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière et approuvera à l'unanimité des membres présents les quatre crédits tels que proposés.

M. Gilles Coullery indique que le groupe PS-Les Verts trouve que le projet proposé répond aux attentes des entreprises actives dans le secteur de la microtechnique désirant s'établir dans cette zone. Il ajoute que les différentes étapes du projet sont bien maîtrisées, que les montants proposés sont cohérents et justifiés et que le

financement avec un amortissement de l'emprunt sur 50 ans pour la chaussée et 10 ans pour l'éclairage est raisonnable. Le prélèvement sur les fonds de réserve pour les réseaux d'eau est une solution acceptable pour autant qu'elle ne péjore pas l'entretien du réseau existant dans le reste de la ville. Son groupe restera attentif à ce que le plan de contribution respecte le décret cantonal sur la contribution des propriétaires et que chaque nouveau propriétaire ou les propriétaires actuels paient une juste contribution sans que la ville ne soit prétéritée. En conclusion, le groupe PS-les Verts acceptera l'entrée en matière.

M. Dominique Hubleur mentionne que le groupe PCSI est très satisfait de la présentation faite par le Conseil municipal ; les précisions données étant remarquables. Le groupe PCSI approuvera, sans aucune hésitation, l'entrée en matière et les quatre crédits demandés.

M. Yohann Perrin indique que le groupe PLR va aussi accepter ce crédit et remercie l'exécutif pour le travail exécuté.

M. le Président et M. Marcel Meyer, concernés par cet objet, s'abstiendront de voter.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

FOND DU SUJET

**a) Un crédit de CHF 330'000.- pour l'aménagement de la chaussée et d'une place de rebroussement, à couvrir par voie d'emprunt.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 330'000.- pour l'aménagement de la chaussée et d'une place de rebroussement, à couvrir par voie d'emprunt, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**b) Un crédit de CHF 92'000.- pour l'installation de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 92'000.- pour l'installation de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**c) Un crédit de CHF 121'000.- pour l'extension du réseau d'eau potable, à couvrir par reprise de fonds de réserves.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 121'000.- pour l'extension du réseau d'eau potable, à couvrir par reprise de fonds de réserves, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**d) Un crédit de CHF 151'000.- pour l'extension du réseau de canalisations (PGEE), à couvrir par reprise de fonds de réserves.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 151'000.- pour l'extension du réseau de canalisations (PGEE), à couvrir par reprise de fonds de réserves, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**12. Voter un crédit-cadre de CHF 2,5 millions de francs, à couvrir par reprise de réserve et avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol rappelle que le crédit-cadre de 2,5 millions de francs, accepté par le Conseil de ville en 2009, s'étalait sur 4 ans, de 2010-2013. Cette opération a permis de faire une sorte de bilan de ce qui a pu être fait



avec ce genre d'instrument au niveau de la planification et au niveau de la réactivité.

Avec ce premier crédit-cadre, il indique que la Municipalité a essayé de bien maîtriser le réseau d'eau, dont la quantité de fuites relativement importante dépassait les 40 %, et qu'elle s'est également dotée d'instruments permettant de connaître ce qui se passait dans le sous-sol afin de pouvoir identifier les fuites sournoises qui peuvent couler pendant de nombreux jours avant d'être découvertes. Il ajoute que la sectorisation a vraiment permis de poser les jalons pour une planification efficace à long terme et a permis d'augmenter les interventions sur le terrain puisque, l'année passée, la réparation de fuites a doublé par rapport aux années précédentes. Il mentionne que trois rues feront l'objet d'un assainissement du réseau d'eau potable et d'eaux usées cette année, soit l'Impasse de la Prairie, Sous-Bellevue et la rue des Grandes-vies, ce qui permettra d'arriver au bout du crédit-cadre décidé en 2009.

Il relève aussi que les crédits-cadres permettent d'être réactif et d'avoir une collaboration efficace avec l'ensemble des acteurs qui effectuent des travaux en sous-sol, comme Thermoréseau, ce qui permet de faire profiter aussi les autres sociétés des avantages de ces synergies. Le crédit-cadre a également permis de faire des améliorations et d'avoir des synergies avec des grands projets de Porrentruy comme Esplanade, le secteur de la Gare ou la Cité des Microtechniques. L'objectif pour les années à venir est d'assainir chaque année une certaine distance d'à peu près 500 mètres, ce qui représente environ 500'000 francs par année ; afin de parvenir à un taux de renouvellement du réseau d'eau tous les 80 ans. La liste des objets indiqués dans le rapport est indicative mais devrait constituer la colonne vertébrale des interventions. Il mentionne que le financement est assuré par le fonds sur l'eau, dont les moyens financiers sont en suffisance pour faire face à ce nouveau défi et permettre d'avoir un réseau d'eau qui soit performant et qui se rapproche des standards nationaux, c'est-à-dire à 12% de fuites. Il recommande donc au Conseil de ville d'accepter ce crédit-cadre pour les années 2014-2019 qui, en cas d'acceptation, sera soumis au peuple lors d'une prochaine votation.

A la lecture du rapport introductif, Mme Anne-Marie Volpato constate que le crédit-cadre voté le 7 mai 2009 était nécessaire et pleinement justifié et elle tient à saluer la juste utilisation, rationnelle et pertinente de ce premier crédit-cadre permettant de réduire de façon plus que substantielle les pertes d'eau du réseau communal puisqu'entre 2010 et 2013 le taux des pertes d'eau a chuté de 46% à 22%. Pour elle, il y a lieu de poursuivre avec le même engagement et la même détermination ce qui a été commencé en 2010. Les actions prévues par le Conseil municipal sont clairement décrites dans le tableau "liste des objets 2014 - 2019" et il est nécessaire de les réaliser.

Avant d'avoir à disposition cet instrument, elle rappelle que le Conseil municipal subissait les désagréments liés à la "lenteur" du système de fonctionnement du mécanisme politique et il restait très souvent impuissant d'action face aux chantiers déployés par différents opérateurs qui utilisent la chaussée, tels que Swisscom, BKW, Thermoréseau, Ebl, etc. Pire encore, les remarques désobligeantes de certains citoyens lorsqu'une chaussée venait à peine d'être terminée, qu'il fallait déjà quelques semaines plus tard la rouvrir pour réparer ou remplacer une conduite.

Elle indique encore que les autorités ont un devoir face aux citoyens et doivent leur apporter des prestations adaptées aux besoins du moment ; le modèle du crédit-cadre s'inscrit et répond parfaitement à cette exigence. Le Conseil municipal est clairvoyant dans son action de renouveler et de densifier les crédits-cadres. Il est attentif et peut se mettre parfaitement en phase avec les autres utilisateurs du sol. Dès lors, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière et approuvera, sans réserve aucune, le crédit sollicité.

M. Yann Voillat constate que ce crédit-cadre s'inscrit dans la suite logique et attendue du crédit-cadre de renouvellement des conduites d'eau potable pour la période 2010-2013, accepté par le Conseil de ville en mai 2009.

Il ajoute que l'attention particulière portée par les autorités de la ville de Porrentruy à la localisation et à la mesure des fuites d'eau injectées dans le circuit de l'alimentation en eau, au remplacement des conduites usées par le temps, à la qualité de l'eau ainsi distribuée, témoigne d'une saine gestion de l'eau et d'une rationalisation attentive avec en finalité une notoire amélioration du rendement du réseau.

Il relève que le crédit-cadre prélevé sur le fonds des réserves sera sans incidence sur l'endettement communal et que l'objectif du développement durable est un bénéfice aussi bien pour la préservation des ressources naturelles que pour la maîtrise de la qualité de l'eau distribuée. Il insiste sur le fait que le recours aux entreprises locales pour la réalisation de ces travaux est un élément préalable nécessaire et veut croire que les choix reposent sur des éléments pertinents. Pour lui, le législatif doit pouvoir s'appuyer sur une totale transparence des décisions prises par l'exécutif quant aux choix des entreprises et des critères retenus pour ces attributions. Le groupe PCSI acceptera donc le crédit-cadre de 2.5 millions proposé. Il souhaiterait toutefois que les autorités de la ville informent et communiquent sur les différents travaux entrepris et les synergies réalisées durant ceux-ci pour réaliser une meilleure efficacité dans cet ambitieux et légitime projet.

M. Alain Bohlinger indique que le groupe PLR votera ce crédit à l'unanimité puisque ces investissements s'inscrivent dans la continuité du crédit voté au mois de mai 2009.

M. Victor Egger relève que le crédit cadre voté en 2009 a permis une réduction significative des pertes d'eau et

que les efforts entrepris doivent se poursuivre afin d'atteindre l'objectif ambitieux de 12% de pertes d'ici 2018. Dans la foulée, son groupe invite le Conseil municipal à mener une réflexion post 2018, cela afin de mettre sur pied une stratégie à long terme pour l'entretien du réseau d'eau potable de Porrentruy. Le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et le fond du sujet.

En réponse aux interrogations soulevées, M. Gabriel Voirol indique que le Conseil municipal est également très sensible au fait d'octroyer les travaux aux entreprises locales et que ces critères-là seront prioritaires. Il ajoute que le rapport d'activité du Service de l'eau donnera beaucoup d'explications et sera un instrument de suivi, de comparaison et d'analyse, années après années. Il relève aussi que le tableau d'enregistrement des débits à la sortie du réservoir de la Perche, entre 3 et 4 heures du matin, indique des pics qui correspondent généralement à un évènement qui peut être une fuite ou la mise en route des fontaines qui, dans ce crédit-cadre, seront mises en circuit fermé pour faire des économies.

M. Marcel Meyer, étant concerné par cet objet, s'abstiendra de voter.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à l'unanimité.*

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit-cadre de CHF 2,5 millions de francs, à couvrir par reprise de réserve et avance de fonds, en vue du renouvellement des conduites d'eau potable, à l'unanimité.*

**13. Approuver la modification partielle du règlement général de police du 1<sup>er</sup> juin 1980.**

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Loichat relève que la commission de police avait suspendu momentanément la révision du règlement de police compte tenu de la consultation sur la police unique. Toutefois, il espère que la police municipale sera maintenue comme actuellement. Il ajoute que ce soir le Conseil de ville est appelé à se prononcer sur une modification partielle concernant les foires qui, depuis plusieurs années, ont subi de nombreuses modifications et dont la réglementation générale montre une forme de désuétude de certains articles. Avant d'établir une directive d'application spécifique sur des éléments concrets et précis concernant les foires, le Conseil de ville doit se prononcer sur cette modification du règlement de police. Il relève que les foires ne respectent plus la réglementation actuelle, raison pour laquelle il est nécessaire de faire cette révision partielle pour permettre ensuite au Conseil municipal, par le département des prestations à la population, de pouvoir mettre en place une directive d'application pour les foires et les marchés.

Mme Chantal Gerber indique que le groupe PS-Les Verts est satisfait de la révision partielle du règlement général de police, révision qui tend à répondre au besoin de trouver rapidement des dispositions adéquates quant à la réglementation des foires et marchés. Elle relève que le temps du marché, fixé jadis au jeudi matin et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, est confirmé mais est appelé à évoluer. Il est vrai que le temps de la foire aux bestiaux précisé aux articles 88 et 89 est révolu. La foire offre cette exceptionnelle possibilité de se croiser, se saluer, sans l'inconvénient des visites et permet de flâner, tout en procédant à des achats de saison, dans une ambiance que jamais nul supermarché n'égalera. Pour elle, il est important que les foires et marchés gardent leur place à Porrentruy comme lieux d'échanges entre la mairie et la poste, lieux de convivialité autour des stands des associations, lieux de vente de produits régionaux. Aujourd'hui, marchés et foires nécessitent un cadre de règles offrant suffisamment de souplesse pour être adaptées en fonction de l'évolution rapide de milieu urbain. Par conséquent, l'idée d'une directive spécifique d'application lui paraît judicieuse car elle offre la concision, la souplesse requise, par des dispositions de détail qui trouvent leur place dans la directive annoncée. Le groupe PS-Les Verts acceptera donc l'arrêté concernant la révision partielle du règlement de police.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent la modification partielle du règlement général de police du 1<sup>er</sup> juin 1980, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

---

**7. Divers**

M. le Président donne lecture des 7 textes déposés.

M. Dominique Hubleur relève que le panneau qui empêchait d'aller parquer vers les étangs situés vers la Transjurane a été déplacé, suite à sa question orale. Il tient à remercier le Conseil municipal et la police municipale pour avoir effectué ce travail aussi rapidement.

Pour donner suite à une question orale de M. Thomas Schaller relative à la sécurité au chemin du Château, M. Julien Loichat indique que, quelques jours après l'intervention de M. Schaller, les propriétaires étaient présents à Porrentruy et le commissaire a pris contact avec eux pour leur demander de faire le nécessaire pour sécuriser cet endroit. S'ils ne sont pas déjà faits, ces travaux sont en train de se faire.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.10 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J.-L. Plumey